

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Jeudi 5 Avril 2018 à 20h30**

Convocation le 27/03/2018

affichage le 12/04/2018

**Etaient présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMP, Martine ALBAN, Valérie QUEUCHE et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Christophe FERRAND Ludovic GERBER, Christophe THEVENOT,

**Procurations** : Patrice PROST à Christophe FERRAND, Nadine BOUTERTURILLON à Josette PAILLARD, Florian DARCO à Ludovic GERBER

**Secrétaire de séance** : Christophe FERRAND

Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour

### Affaires générales

- Vote des 4 Taxes
- Vote subventions associations
- Bail local commercial
- Avenant convention SIDEC
- Situation et gestion budgétaire de la commune
  - Budget primitif 2018

### Questions diverses

### Affaires générales

#### **Vote des 4 taxes**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les taux actuels des 3 taxes, à savoir :

- Taxe habitation : 11.43 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.92 %
- Taxe foncière (non bâti) : 20.07 %

#### **Vote subventions associations**

En absence de Mr le Maire, les données chiffrées des subventions allouées aux associations, et mises à jour en Conseil municipal, seront fournies ultérieurement.

## **Bail local commercial**

Reconduction d'un bail précaire, incluant le terrain aux minerais cadastré ZH 199. Le Conseil municipal décide de fixer le prix du loyer à 300€ pour une nouvelle période de 1an ; le prix initialement fixé aurait dû être 500€. Pièces à l'étage et cave : zone de stockage. Caution = 3 mois de loyer. Préavis 6 mois pour le verger. Terrain : pas d'animaux, culture fruits et légumes (serre possible). Frais de notaire à la commune. Pas de modification de la terrasse.

## **Avenant convention SIDEC**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC pour un montant de 2896€ et autorise le Maire à signer tout document.

## **Situation et gestion budgétaire de la commune**

M FERRAND rapporte la commission budget, étendue pour la circonstance à tous le conseil municipal. Il rappelle la baisse des dotations (DGF) sur les 5 dernières années (-103818€) et l'incertitude quant à la compensation de la taxe d'habitation (compensée en totalité en 2018). Il rappelle le rejet du CA lors du dernier Conseil municipal par suite d'irrégularités et factures rejetées par la trésorerie sur des opérations de travaux (38000€) du logement communal.

C THEVENOT fait remarquer l'absence du Maire à cette commission. M FERRAND précise pourtant que la date a été fixée un mois à l'avance avec 1/Information aux adjoints (25/02/2018), 2/Envoi par le secrétariat 15 jours avant (06/03/2018), puis 3/ rappel par mail (M FERRAND, le 14/03/2018). M le Maire a fait part de son absence le 15/03/2018. NB : Absence du Maire déjà constatée à la réunion Budget du 11/10/2017.

M PAILLARD fait remarquer que le Budget a été transmis par mail 3h avant le Conseil municipal.

M FERRAND précise que l'oubli du report de 329680€ n'est pas sans impact sur le budget de la commune. En effet, le compte du résultat du CA fait apparaître un déficit de -118724€, supérieur à 10% des recettes de fonctionnement. Dans ce cas le Préfet et la cour régionale des comptes sont saisis pour effectuer un contrôle budgétaire.

Sur les 800000€ d'emprunt pour le projet des Jardins de Jean, 522000€ ont été utilisés pour l'acquisition du terrain, les autres 280000€, prévus initialement pour débiter les travaux d'aménagement ont été absorbés au compte administratif pour combler le déficit. Il faut également tenir compte des 177000€ d'excédent de fonctionnement reporté (« épargne communal ») absorbé également pour combler le déficit qui serait de 457000€. En résumé, le reste du prêt « Jardin de Jean » est totalement consommé (288000€), l'épargne communale est mise à zéro (177000€), et -118000€ sont reportés du CA au Budget, ce qui correspondrait à un déficit de 575000€.

L'encours des emprunts est de 1382118€, avec des échéances à 12 (255293€), 19 (790000€) et 24 ans (106834€).

Il rappelle l'augmentation conséquente des salaires, décision du Maire, (fourchette de [150-200€] bruts, soit [100-150€] net/mois) ce qui va à l'encontre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Selon M FERRAND, les nombreux travaux réalisés hors opérations, les travaux additionnels, l'absence de consultations des prix, le laxisme dans la gestion budgétaire, ont contribué sans doute à accumuler le déficit.

## **Budget primitif 2018**

M LE MAIRE présente tout de même un budget sans les restes à réaliser (RAR). Charges en personnels non ajusté précisément. Nouveau Prêt de 690000€ proposé. Vente de la Maison Orsat (Proposition de la commission Budget).

Il met au vote : 8 contre, 5 pour. Le budget est refusé

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Cleau : Refus du Conseil municipal d'enfouir les réseaux téléphonique et électrique, dont le surcout est de 7500€.

2 – Demande de la CCJN pour location à titre gracieux de la SDF de Dampierre : non libre.

3 – Remplacement agent de l'agence postale communale : Appel à candidature pour remplacement période de vacances, congés maladie, samedi matin, etc... M FERRAND propose de prioriser les candidatures des habitant de Dampierre. Une formation sera à effectuer. Pourrait déboucher, à terme, sur un emploi temps partiel pérenne.

4 - Présentation par M ALBAN du questionnaire de la CCJN à propos de la politique vieillesse du territoire. Questionnaire complété ; en substance : le Conseil municipal est favorable à une politique vieillesse au sein du territoire ; Compétence reprise par CCJN. Mutualisation des moyens techniques et administratifs.

5 - M GOUNAND fait remarquer que le sapin vers le foyer Logement est dangereux. Pour raison de sécurité, le Conseil municipal décide de le supprimer. Appel à une entreprise spécialisée.

6 - M GOUNAND précise que des travaux du SIED seront réalisés sur la commune pour une période de 3 mois. Montant inconnu actuellement. Constat d'huissier en début et fin de travaux pour remarquer l'état de remise en ordre du chantier.

7 - GAZENA a envoyé un avis de coupure Gaz à la Médiathèque pour défaut de paiement et malgré 2 relances. M FERRAND a contacté la trésorerie pour savoir s'il ne s'agissait pas d'un problème de trésorerie disponible. Factures non payées car pas de convention entre la commune et CCJN.

8 - Broyage de végétaux : une période de 4 jours de broyage a été effectuée sur la commune. M FERRAND regrette qu'il n'y ait pas de communication à ce sujet. Il est rappelé qu'il faut s'inscrire en mairie en cas de besoin. Pas de date précise néanmoins fournie pour la réalisation des travaux.

9 - M FERRAND demande si la demande de transmission des CR du SIED à la commune a bien été faite. M. GOUNAND précise que la demande a bien été faite et que le dernier compte rendu n'est toujours pas paru.

10 M FERRAND fait une brève présentation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs et de son dispositif. La CCJN a adhéré. L'EPF peut se substituer (portage jusqu'à 4 ans) à la collectivité pour acquérir du mobilier, du foncier. L'adhésion se traduira par une part fixe annuelle (5 à 8 € / par foyer fiscale) et 1% HT du prix global. Attention, il faut un projet et la capacité à rembourser l'EPF

Prochain Conseil municipal le 14 mai

La séance est levée à